**Ville de Soorts-Hossegor**

**Département des Landes**



**Objet de la consultation :**

Le marché de Noël et la fête foraine vont de nouveau s’installer au parc Rosny en décembre.

Les élus souhaitent proposer à proximité de ces animations les services de foodtrucks.

**Heures et dates d’installation et d’exploitation :**

Les 20, 21 et 22 de 11h00 à 22h00 et le 23 de 11h00 à 23h00.

Ces heures correspondent aux heures d’ouverture du marché et de la fête foraine.

La soirée du 23, il y aura une animation musicale et un feu d’artifice tiré sur le lac.

Le site sera surveillé par des vigiles de 21h00 à 7h00 chaque nuit.

**Précisions techniques :**

Les restaurateurs devront prévoir des poubelles en quantité suffisante aux abords de leur emplacement et gérer eux même leurs déchets.

L’électricité sera fournie, les Food-trucks seront alimentés en monophasé 220 V 16A.

**Documents à fournir obligatoirement dans le dossier de candidature :**

* Photos et descriptif des produits proposés à la vente.
* Menu avec les tarifs, précisions sur les moyens de paiement
* Photos du Food-Truck.
* Dimensions du Food-Truck, qui ne doit pas dépasser 6 mètres linéaires
* Document attestant que le Food-Truck répond aux normes en vigueur (attestation DDPP, sauf si végan)
* La copie du certificat en hygiène et sécurité

**Pièces à fournir par les quatre candidats qui seront retenus :**

* Un extrait Kbis de moins de trois mois
* Une attestation d’assurance responsabilité civile et professionnelle
* Une photocopie R/V de la carte nationale d’identité

Il est rappelé que l’occupation du domaine public ne peut être que temporaire et que l’autorisation concerne uniquement la date et les horaires indiqués ci-dessus.

**Redevance au titre de cette occupation :**

L’autorisation est consentie moyennant le versement préalable d’une redevance de 50 €, par chèque à l’ordre du Trésor Public (encaissé courant janvier), ou par virement bancaire via le RIB joint au présent dossier.

Ce tarif comprend :

* Le droit de place pour la période définie ;
* La consommation électrique ;
* Une campagne de communication dans le cadre du programme d’animations de Noël

**Critères de jugement des offres :**

- Diversité et qualité des produits proposés en lien avec la saison hivernale / Noël (provenance de la matière première, fait maison,...) : 40%

- Démarche éco-responsable : 20 %

- Esthétique des installations : 20 %

- Tarifs proposés : 20 %

Les Food-trucks seront retenus en fonction du classement final.

**Dépôt des dossiers :**

Date limite de réception des dossiers au plus tard le 18 novembre 2025, 15h00, à l’adresse mail suivante : [evenementiel@hossegor.fr](mailto:evenementiel@hossegor.fr)